

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-
RICHELIEU, convoquée à 19 h 00, tenue à huis clos à 19 h 00, le mardi
8 décembre 2020, par vidéoconférence.**

SONT PRÉSENTS : Monsieur Harry Gow, conseiller #1;
Madame Patricia Bégin, conseillère #2;
Monsieur Pierre Lauzon, conseiller #3;
Monsieur Bernard Archambault, conseiller #4;
Madame Ghislaine Massé, conseillère #5;
Monsieur Robert Mayrand, conseiller #6.

Formant le quorum, sous la présidence de madame la mairesse Chantal Denis.
(Code municipal du Québec - article 147)

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE : Madame Véronique Piché,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 2020-12-386

CONSIDÉRANT que madame la mairesse procède à l'ouverture de la séance à 19 h 22;

CONSIDÉRANT l'avis public du 1^{er} décembre 2020 en lien avec la séance extraordinaire pour l'adoption du budget pour l'année 2021 et du plan triennal d'immobilisation pour les années 2021-2022-2023;

CONSIDÉRANT que l'Organisation mondiale de la santé a déclaré une pandémie de la COVID-19 le 11 mars 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 1272-2020 du 2 décembre 2020, qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 9 décembre 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication si les mesures sanitaires ne peuvent être respectées;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence;

CONSIDÉRANT que l'avis de convocation a été notifié tel que requis par la loi, aux membres du conseil (Code municipal du Québec - article 156).



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bernard Archambault, appuyé par Patricia Bégin et résolu, à l'unanimité, que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence.

Toute documentation utile à la prise de décision a été rendue disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance. (Code municipal du Québec - article 148)

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2020-12-387

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Lauzon, appuyé par Bernard Archambault et résolu, à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour :

- 1- OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3- (MODIFIÉ) BUDGET 2021 - ADOPTION
- 4- (MODIFIÉ) PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-2022-2023
- ADOPTION
- 5- PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6- LEVÉE DE LA SÉANCE

3. BUDGET 2021 - ADOPTION

Résolution numéro 2020-12-388

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patricia Bégin, appuyé par Pierre Lauzon et résolu, à l'unanimité, que le budget pour l'an 2021 soit adopté tel que déposé :

REVENUS	2021
Taxes	2 496 613.52 \$
Tenant lieu de taxes	26 851.00 \$
Transferts	63 352.17 \$
Services rendus	71 235.51 \$
Imposition de droits	87 500.00 \$
Amendes et pénalités	100.00 \$
Intérêts	5 000.00 \$
Autres	- \$
TOTAL des revenus	2 750 652.20 \$

DÉPENSES	2021
Administration générale	478 593.51 \$
Sécurité publique	471 048.46 \$
Travaux publics	502 245.00 \$
Hygiène du milieu	602 090.33 \$
Santé et bien-être	2 752.00 \$
Aménagement et urbanisme	103 736.39 \$
Loisirs et culture	475 261.42 \$
Frais de financement	32 091.77 \$
Financement	223 364.48 \$
Affectation	(140 531.16) \$
TOTAL des dépenses	2 750 652.20 \$

4. PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-2022-2023 **- ADOPTION**

Résolution numéro 2020-12-389

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Lauzon, appuyé par Patricia Bégin et résolu, à l'unanimité, que la Municipalité établisse son programme triennal des dépenses comme suit :

Année 2021

Travaux publics :

- Ponceau rang l'Acadie
(39 000 \$ - immobilisation / surplus accumulé non affecté)
- Ponceau rang du Brûlé
(15 000 \$ - immobilisation / surplus accumulé non affecté)
- Asphaltage, drainage et frais d'ingénierie de la rue des Prairies et du Moulin-Payet
(70 000 \$ - règlement d'emprunt)

Sécurité publique :

- Achat d'unité d'intervention neuve
(344 945 \$ - règlement d'emprunt)

Hygiène du milieu :

- Réfection du pluvial et de l'aqueduc des rues Denis et Dupont
(524 150 \$ - TECQ 2019-2023)
- Réfection du pluvial dans le secteur de la Pomme d'Or et Moulin-Payet
(524 150 \$ - TECQ 2019-2023)

Loisir et culture :

- Réfection du toit et de la ventilation de l'immeuble municipal situé au 1060, rue du Moulin-Payet
(541 300 \$ - règlement d'emprunt)
- Entretien et réparation de l'immeuble municipal situé au 1028, rue du Rivage
(200 000 \$ - 50% en règlement d'emprunt et 50% en subvention)

Année 2022

Travaux publics :

- Réfection de la rue Stéphane
(250 000 \$ - règlement d'emprunt)
- Asphaltage rang de l'Acadie
(100 000 \$ - immobilisation / surplus accumulé non affecté)
- Éclairage au DEL sur tout le territoire de la Municipalité
(50 000 \$ - immobilisation / surplus accumulé non affecté)

Loisir et culture :

- Entretien et réparation de l'immeuble municipal situé au 1028, rue du Rivage
(50 000 \$ - règlement d'emprunt)
- Réfection du terrain de soccer situé au 1060, rue du Moulin-Payet (projet PAFIR)
(144 883 \$ - subvention et règlement d'emprunt)

Année 2023

Travaux publics :

- Nouvelle rue pour connecter la rue Dupont et montée de la Pomme d'Or (250 000 \$ - règlement d'emprunt)

Loisir et culture :

- Entretien et réparation de l'immeuble municipal situé au 1028, rue du Rivage (50 000 \$ - règlement d'emprunt)
- Aménagement d'un futur parc (100 000 \$ - règlement d'emprunt)

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil a invité la population à soumettre leurs questions par téléphone ou par courriel avant midi le 8 décembre 2020. Les questions seront répondues par l'entremise d'une Gloriette et sur le site internet de la Municipalité sous la rubrique procès-verbaux. Il n'y a aucune question.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 2020-12-390

Il est proposé par Ghislaine Massé, appuyé par Bernard Archambault, et résolu, de lever la séance à 19 h 44.

En signant le présent procès-verbal, la mairesse est réputée avoir signé chacune des résolutions (article 142 (2) du Code municipal).


Chantal Denis
Mairesse


Véronique Piché
Directrice générale et secrétaire-trésorière